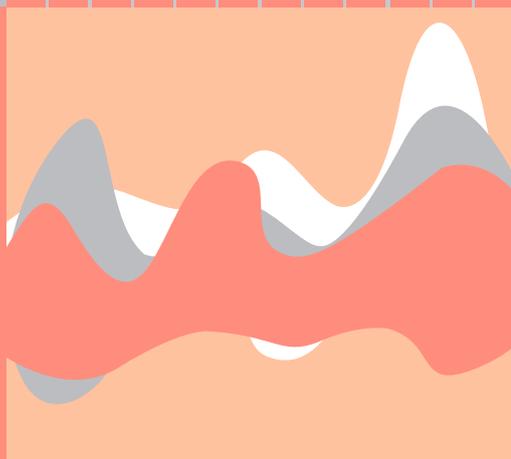
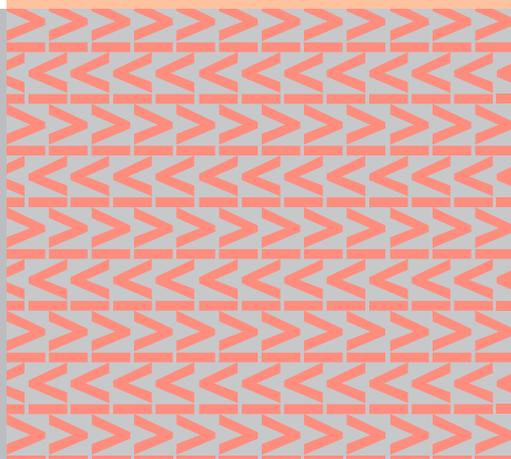
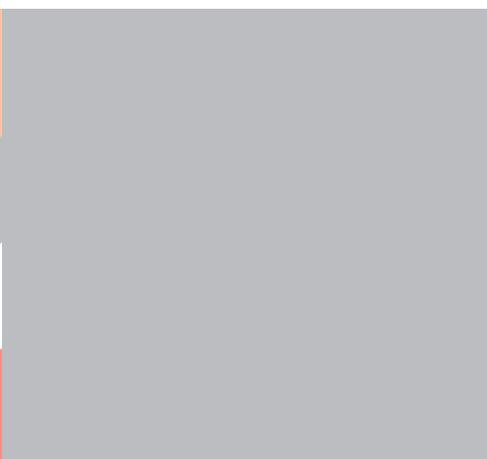


CHIFFRES & DONNÉES

MAI 2021 N° 5

Enquête Aquaculture 2019



SOMMAIRE

p.4 **1 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE**

p.43 **3 QUESTIONNAIRES**

p.12 **2 PRINCIPAUX RÉSULTATS**

p.44 **4 POUR EN SAVOIR PLUS**

Aquaculture en 2019

Emploi en aquaculture en 2019

Conchyliculture en 2019

Pisciculture en 2019

**Culture d'algues et de
cyanobactéries en 2019**

L'enquête a été conçue, gérée et exploitée par Anaël Delorme (SSP, sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières).

1 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

Réalisée en 2020, l'enquête Aquaculture 2019 mesure le volume et la valeur de la production aquacole en France métropolitaine pour l'exercice comptable 2019. Elle évalue également l'emploi concerné par ces activités.

Objectifs et contexte

L'objectif de l'enquête annuelle sur l'aquaculture est d'estimer :

- le nombre d'entreprises d'aquaculture en eau douce et eau salée ;
- l'emploi concerné en nombre et en « équivalent temps plein » ;
- les productions annuelles vendues en quantités et en valeurs.

Les questions sur les productions permettent de répondre au règlement (CE) n° 762/2008 et aux besoins de données des organisations internationales telles que la FAO, la CGPM et l'OCDE. Les données sur l'emploi relèvent également d'une demande conjointe de la FAO et de l'OCDE (FISHSTAT-FM).

Questionnaires

Cinq questionnaires permettent de répondre aux questions de l'enquête Aquaculture 2019 :

- conchyliculture ;
- pisciculture marine ;
- pisciculture en eau douce hors étangs ;
- pisciculture en étang ;
- culture d'algues et de cyanobactéries.

En cas de multi-activité, l'entreprise ne répond qu'à un seul questionnaire issu de la fusion des différents questionnaires.

Les principaux thèmes abordés sont :

- la production en volume et en valeur par espèce, par stade d'élevage (œufs-naissains, alevins et adultes) et destination (consommation finale, autre entreprise, repeuplement) ;
- l'emploi par sexe, durée et statut des personnes travaillant dans l'entreprise ;
- la qualité : part de la production sous signe de qualité (dont bio) selon les sites de production.

Historique

L'enquête « Cultures marines » a eu lieu pour la première fois en 1997. Le champ de l'enquête était initialement limité aux conchyliculteurs et pisciculteurs en eau salée. À la demande de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA), le champ de l'enquête a été étendu à la salmoniculture continentale en juin 2003. L'intitulé est alors devenu « enquête statistique Aquaculture ».

La pisciculture en étangs et la culture d'algues et cyanobactéries sont ajoutées au champ de l'enquête annuelle, à la suite de leur premier recensement en 2018.

L'enquête annuelle permet le suivi des exploitations aquacoles et leur production.

Champ de l'enquête

L'enquête est réalisée auprès de toutes les entreprises de France métropolitaine qui ont pour activité principale ou secondaire l'aquaculture, réparties comme suit :

Conchyliculture et élevage de crustacés

Huître, moule, palourde, coque...
Crevette et autre crustacé d'élevage

Pisciculture

Pisciculture en eau douce :

- Élevage de truites
- Élevage d'esturgeons et autres poissons d'eau douce hors étang dont perches et sandres
- Élevage de poissons en étang

Pisciculture marine

Culture d'algues et de cyanobactéries

Micro-algue
Algue verte, rouge et brune
Cyanobactérie dont spiruline

Conchyliculture

L'activité de conchyliculture peut se diviser en plusieurs phases :

Production des jeunes coquillages

Huîtres :

- captage en mer, *via* la pose de récepteurs
- ou récolte dans des gisements de coquillages
- ou production en écloserie/nurserie (reproduction contrôlée)

Moules *via* un captage en mer

Autres coquillages (coque, palourde...) :

- récolte dans des gisements de coquillages
- ou production en écloserie/nurserie (reproduction contrôlée)

Élevage des coquillages

- Grossissement des coquillages en mer (ou dans estran) selon différents modes d'élevage (à plat, sous-table, en filière...)
- Certaines entreprises vendent des coquillages à ce stade : demi-élevage ou pré-grossi

Vente des coquillages taille marchande *via* une éventuelle finition

- À la taille souhaitée, les coquillages sont vendus après avoir reçu un marquage sanitaire qui transforme l'animal d'élevage en denrée alimentaire.

Une finition peut être réalisée par certaines entreprises, par exemple pour affinage en claires. L'affinage peut être réalisé sur un coquillage élevé par l'entreprise ou sur un coquillage élevé par une autre entreprise et acheté à la taille souhaitée.

L'enquête aquaculture s'intéresse à toute la filière conchylicole : tous les coquillages, à tout stade d'élevage, pour tous les modes d'élevage et pour toutes les destinations (vente finale et vente entre professionnels).

Les expéditeurs sont également concernés dès lors qu'ils apposent un label sanitaire sur les productions vendues. Ainsi, un négociant en mytiliculture qui importe des moules d'Italie pour les revendre en France sera interrogé si les moules importées séjournent dans les eaux françaises dans les six derniers mois d'élevage, condition d'application du label sanitaire français. Si les moules importées ne font que transiter d'un camion à un autre, l'activité n'est pas dans le champ de l'enquête.

Pisciculture

L'activité piscicole française est composée des activités suivantes :

Pisciculture en eau douce

Salmonidés :

- Production de truites (arc-en-ciel ou fario) ou d'autres salmonidés (saumon de fontaine, omble, corégone...);
- Majoritairement en élevage en bassins ou raceways *via* une dérivation d'un cours d'eau ; un raceway est un ouvrage généralement construit hors sol, dont la configuration est linéaire et tout en longueur. Le taux de renouvellement de l'eau est très élevé et l'environnement d'élevage est hautement contrôlé. Une série de raceways est souvent construite en terrasses afin de permettre une réutilisation de l'eau ;
- Vente des truites adultes soit entières et de taille intermédiaire (truite portion de 250 g environ), soit plus grande à des fins de fumaison (sur site ou dans une entreprise spécialisée) ;
- Production d'œufs embryonnés ou non en écloserie/nurserie à des fins de reproduction ;
- Production d'œufs non embryonnés à des fins de consommation.

Esturgeons :

- Essentiellement pour la production d'œufs non embryonnés à des fins de consommation (caviar) ;
- Valorisation de la chair d'esturgeons via des ateliers de transformation.

Autres poissons hors

- quelques entreprises font de l'élevage en bassins ou en circuit fermé : des perches ou sandres par exemple.

Pisciculture en étang :

- Élevage extensif avec empoissonnement de l'étang et récolte de l'étang tous les 3 à 4 ans ;
- Soit le propriétaire est producteur et assure la vente directe de la pêche, soit la gestion est sous-traitée à une entreprise spécialisée qui s'occupe de centaines d'étangs.

Pisciculture marine :

- Écloserie marine : production d'œufs embryonnés sélectionnés de poissons marins avec des ventes en France et à l'étranger ;
- Grossissement des poissons en mer : bar, maigre, daurade royale, turbot, sole, saumon de l'Atlantique...

Toutes les piscicultures en milieu marin comme en eau douce sont dans le champ de l'enquête si le poisson vendu est destiné à l'alimentation humaine, quel que soit le stade de production (œuf non embryonné, œuf embryonné, alevin, juvénile, adulte), y compris les piscicultures en étang. Les piscicultures produisant uniquement des poissons d'ornement ne sont pas dans le champ. Les associations ou organismes produisant des poissons pour le repeuplement de rivière ou d'étangs et les déversant sans vente ne sont pas pris en compte.

Culture d'algues et de cyanobactéries (spiruline principalement)

Toutes les entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries sont interrogées quel que soit le débouché de la production : alimentation humaine et autres débouchés.

Les micro-algues sont cultivées dans des tubes, photorécepteurs. Les débouchés possibles sont diversifiées : complément alimentaire, cosmétique, pharmaceutique, carburant...

Les macro-algues sont cultivées en mer, via le déploiement de plantules sur des concessions du domaine public maritime. Ces algues sont destinées à l'alimentation mais également à la cosmétique ou la pharmaceutique.

La spiruline est cultivée en bassins sur domaine privé et est essentiellement destinée à l'alimentation humaine.

Unité statistique

L'unité statistique enquêtée est une entreprise aquacole. Ainsi, l'ensemble de l'activité d'une entreprise comportant plusieurs établissements est décrite dans un seul questionnaire. C'est le cas, par exemple, d'une entreprise ostréicole qui capte des naissains dans le bassin d'Arcachon, les élève à Cancale et les affine dans des claires à Noirmoutier. Toute l'activité sera localisée au siège de l'entreprise. Cependant, en conchyliculture, certains tableaux présentent une répartition de la production par zone d'élevage.

L'enquête Aquaculture 2019 porte sur le seul territoire de France métropolitaine.

Les départements d'Outre-mer seront intégrés dans une enquête spécifique programmée pour 2022 et portant sur l'exercice 2021.

Plan de sondage

L'enquête est exhaustive.

Il n'existe aucune base administrative des entreprises aquacoles françaises. Aussi, plusieurs sources administratives sont nécessaires pour créer la base de collecte :

- la liste des entreprises ayant répondu aux enquêtes et recensements précédents ;
- le répertoire Sirene : toutes les entreprises aquacoles de Sirene sont ajoutées à la liste (code APE : 03.21Z Aquaculture en mer et 03.22Z Aquaculture en eau douce) ;
- la base de données Resyral des contrôles sanitaires ;

- le fichier des concessions du domaine public maritime : 5 000 concessionnaires pour 55 000 concessions ;
- des recherches internet ciblées.

La base de collecte contient plus d'entreprises qu'il n'existe d'entreprises aquacoles actives. La collecte permet d'exclure certaines entreprises : cessation d'activité (non enregistrée dans Sirene) ou hors champ de l'enquête (entreprise de négoce pure, pisciculture d'ornement, associations sans vente de produits aquacoles...).

Période de collecte

L'enquête relative à l'exercice N se déroule entre avril et juin N+1 pour permettre aux entreprises d'établir leur bilan comptable et pour respecter les délais du règlement européen.

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
Fin mars	Du 01/04/2018 au 31/03/2019
Fin juin	Du 01/07/2018 au 30/06/2019
Fin septembre	Du 01/10/2018 au 30/09/2019
Fin décembre	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Pas de clôture	Du 01/01/2019 au 31/12/2019

L'exercice comptable de l'année N correspond à celui qui s'est terminé au cours de l'année N.

Mode de collecte

La collecte se fait principalement par internet, avec un complément éventuel par entretien téléphonique. Toutefois, l'entreprise peut demander à recevoir un questionnaire papier.

Des relances par courriel, lorsqu'il est disponible, par courrier et par téléphone sont réalisées avec une priorité sur les plus grandes entreprises non répondantes.

Des contrôles interviennent lors du déroulement du questionnaire Internet pour garantir la cohérence et la qualité des réponses en comparant notamment les réponses apportées par l'entreprise avec les données précédemment fournies.

Néanmoins, pour éviter de décourager les répondants, les contrôles bloquants restent limités, des contrôles générant un message d'alerte sont privilégiés. La non-réponse partielle et totale est traitée par des méthodes de redressement des données post-collecte :

- cas des activités à effectif important (conchyliculture, salmoniculture, culture de spiruline) : pour chaque entreprise non répondante, les données de l'entreprise répondante « la plus proche voisine » sont attribuées : même activité aquacole, proximité géographique et taille d'entreprise.

- cas des activités à faible effectif : les données des non-répondants sont estimées à partir de :

- la dernière réponse connue de l'entreprise
- l'augmentation du chiffre d'affaires CA de l'entreprise (si connue par ailleurs) ou de l'augmentation du chiffre d'affaires CA des autres entreprises du secteur.

en nombre d'entreprises

	Répondants	Non-répondants imputés	Taux de réponse %
Conchyliculture et élevage de crustacés	1 860	633	75
Pisciculture en eau douce hors étangs (dont élevage de truites, esturgeons, perches...)	264	98	73
Pisciculture en étangs	220	58	79
Pisciculture marine	21	11	66
Culture d'algues et de cyanobactéries	191	22	90
Multi-activités	59	1	98
Total	2 615	823	76

Note : parmi les répondants certaines entreprises n'ont pas encore de production en 2019.

2 PRINCIPAUX RÉSULTATS

Secret statistique et conventions d'écriture

Les enquêtes validées par le Cnis relèvent de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, ainsi que de l'article L226-13 du Code pénal. Toutes les personnes ayant accès aux données individuelles collectées (enquêteurs, agents recenseurs, statisticiens, chercheurs autorisés) sont astreintes au secret statistique.

Pour assurer le respect du secret statistique dans les publications, aucun résultat concernant moins de trois entreprises ou établissements n'est publié. De même, aucun résultat n'est diffusé dès lors qu'une entreprise ou un établissement contribue à plus de 85 % de ce résultat.

Dans certains tableaux, des espèces ou des régions ont été regroupées.

La mention « nd » signifie « non disponible ».

Les unités sont indiquées systématiquement dans les tableaux de données. Les productions s'entendent en poids vif.

Signes conventionnels utilisés

- s** › Résultat non publiable pour raison de secret statistique
- 0** › Valeur nulle
- › Évolution entre deux valeurs nulles
- nd** › Non disponible

AQUACULTURE EN 2019

- | | | | |
|-------|---|-------|--|
| p. 12 | Ventes finales de produits de l'aquaculture | p. 16 | Projet de transmission ou de cessation d'entreprises dans les cinq prochaines années |
| p. 12 | Évolution des ventes finales de produits de l'aquaculture, en valeur | p. 16 | Projet de transmission ou de cessation des entreprises conchylicoles dans les cinq prochaines années, selon l'âge du dirigeant |
| p. 13 | Évolution des ventes finales de produits de l'aquaculture, en volume | | |
| p. 14 | Entreprises par chiffre d'affaires (CA) aquacole et activité principale | | |
| p. 15 | Entreprises par équivalent temps plein (ETP) et activité principale | | |

EMPLOI EN AQUACULTURE EN 2019

- | | | | |
|-------|---|-------|---|
| p. 17 | Emploi en aquaculture | p. 20 | Dirigeants des entreprises aquacoles par diplôme et par activité principale de l'entreprise |
| p. 17 | Emploi en conchyliculture par région conchylicole | p. 20 | Nouveaux dirigeants en 2019 selon l'activité principale de l'entreprise |
| p. 18 | Emploi en pisciculture par région | | |
| p. 18 | Emploi en culture d'algues et de cyanobactéries par région | | |
| p. 19 | Part des femmes dans les entreprises aquacoles | | |
| p. 19 | Dirigeants des entreprises aquacoles par âge et par activité principale de l'entreprise | | |

CONCHYLICULTURE EN 2019

Production de la conchyliculture

- | | | | |
|-------|--|-------|--|
| p. 21 | Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2019, par espèce, hors éclosion / nurserie (naissains) | p. 25 | Ventes à la consommation d'huîtres affinées en claires et en parcs |
| p. 22 | Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2019, par région du siège de l'entreprise, par espèce, hors éclosion / nurserie (naissain) | p. 25 | Répartition des entreprises suivant la part (en volume) des ventes d'huîtres affinées en claires |
| p. 24 | Ventes en conchyliculture par espèce, mode d'élevage et destination | p. 26 | Répartition des entreprises suivant la part (en volume) des ventes d'huîtres affinées en parcs |
| p. 25 | Production de naissins d'éclosion en 2019, par espèce | p. 26 | Événements exceptionnels dans la conchyliculture et l'élevage de crustacés en 2019 |
| p. 25 | Production de naissains de captage en 2019, par espèce | | <i>Répartition des productions de la conchyliculture</i> |
| | | p. 26 | Volumes de coquillages vendus à la consommation selon l'origine des produits |
| | | p. 27 | Volumes d'huîtres (creuses et plates) vendues à la consommation selon l'origine du naissain |

CONCHYLICULTURE EN 2019 (SUITE)

- | | | | |
|-------|---|-------|---|
| p. 28 | Ventes selon la destination | | |
| p. 28 | Ventes sous marque déposée ou signe officiel de qualité | p. 31 | <i>Localisation des productions de la conchyliculture</i>
Ventes à la consommation et entre professionnels des entreprises conchylicoles par région du siège et par région d'élevage (hors naissain) |
| p. 30 | Ventes d'huîtres sous marque déposée ou signe officiel de qualité, par région | p. 32 | Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors écloserie/nurserie |
| p. 30 | Ventes de moules sous marque déposée ou signe officiel de qualité, par région | | |

PISCICULTURE EN 2019

Production de la pisciculture

- p. 36 Ventes des piscicultures en 2019 par espèce, pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche
- p. 37 Production en pisciculture en 2019, par région du siège de l'entreprise et par espèce, hors écloserie / nurserie
- p. 38 Production des écloseries / nurseries en pisciculture en 2019, par espèce
- p. 38 Chiffre d'affaires de la pisciculture par région (toutes espèces et toutes destinations)
- p. 38 Événements exceptionnels en pisciculture en 2019

Répartition des productions de la pisciculture

- p. 39 Volumes vendus en pisciculture hors étang en 2019, par destination
- p. 39 Pisciculture - Part de la production en bio
- p. 39 Volumes vendus de truite arc-en-ciel par destination et calibre

CULTURE D'ALGUES ET DE CYANOBACTÉRIES EN 2019

- | | | | |
|-------|--|-------|--|
| p. 40 | Production en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2019, hors production de semence | p. 41 | Événements exceptionnels dans la culture d'algues et de cyanobactéries en 2019 |
| p. 40 | Production en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2019, par région, hors production de semence | | |

Ventes finales de produits de l'aquaculture

Espèce	Entreprises avec des ventes à la consommation	Volume	Valeur	Prix unitaire
	<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne poids vif</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / kg</i>
Coquillages et crustacés	2 241	148 216	543 239	3,7
<i>Huîtres</i>	1 634	85 947	398 298	4,6
<i>Moules</i>	588	60 255	133 705	2,2
<i>Autres coquillages (coque, palourde, ormeau...)</i>	175	1 946	9 713	5,0
<i>Crustacés (crevette...)</i>	86	69	1 523	22,2
Poissons	524	45 038	227 248	5,0
<i>Truites et autres salmonidés - chair</i>	314	35 516	132 960	3,7
<i>Truites et autres salmonidés - œufs pour consommation</i>	54	111	2 328	21,1
<i>Autres poissons d'eau douce hors étang dont esturgeons et perches - chair</i>	11	391	1 726	4,4
<i>Esturgeons - caviar</i>	8	44	24 906	572,3
<i>Poissons d'étangs</i>	179	3 270	14 309	nd
<i>Poissons élevés en mer</i>	29	5 707	51 020	8,9
Algues et cyanobactéries	177	376	8 431	22,4
<i>Macro-algues</i>	10	151	524	3,5
<i>Micro-algues</i>	8	24	1 003	41,1
<i>Spiruline</i>	161	201	6 904	34,4
Toutes	2 767	193 630	778 919	4,0

Note : vente finale des produits en taille marchande (hors ventes entre professionnels). Les ventes entre professionnels ne sont pas comptées ici pour éviter les doubles comptes.

- pour la conchyliculture : première vente des coquillages après marquage sanitaire,
- pour la pisciculture : vente pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche,
- pour la culture d'algues et de spiruline : toute destination (alimentation humaine et animale, cosmétique, pharmacie et autres).

Les volumes sont exprimés en poids vif : le poids sec est estimé en divisant le poids vif par 4 pour la spiruline, et par 5 pour les micro-algues.

Le prix unitaire des poissons d'étang n'est pas disponible. Le volume et la valeur correspondent à l'ensemble des ventes de nombreuses espèces différentes, à des stades d'élevage différents pour des destinataires différents. Les prix de vente sont très différents d'une vente à l'autre, aussi il n'est pas pertinent de calculer un prix unitaire moyen.

Une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Les entreprises aquacoles qui ne réalisent pas de ventes finales ne sont pas comptées ici : les écloséries, nurseries, les éleveurs qui ne réalisent pas de ventes finales (vente de juvéniles, de prégressis ou de coquillages non marqués sanitaire...). Seules les entreprises réalisant des ventes à la consommation sont comptées ici.

Lecture : 1 634 entreprises ont produit et vendu à la consommation 85 947 tonnes d'huîtres en 2019, pour 398 298 000 euros.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Évolution des ventes finales de produits de l'aquaculture, en valeur

Activité	Espèce	2008	2013	2018	2019	Évolution 2018 - 2019	Évolution 2013 - 2019	Évolution 2008 - 2019
		<i>million d'€</i>				<i>%</i>		
Conchyliculture	Huîtres	340,5	389,1	380,0	398,3	5	2	17
	Moules	142,7	131,7	101,1	133,7	32	1	-6
	Autres coquillages et crustacés	14,0	13,4	16,5	11,2	-32	-16	-20
Pisciculture	Salmonidés - chair	112,8	105,7	128,2	133,0	4	26	18
	Salmonidés - œufs pour la consommation	nd	1,8	2,2	2,3	7	31	nd
	Autres poissons d'eau douce hors étang	11,0	2,3	1,8	1,7	-2	-24	-84
	Caviar	9,1	13,4	23,5	24,9	6	86	173
	Poissons d'étangs	13,3	13,7	13,4	14,3	7	5	8
	Poissons élevés en mer	46,6	35,8	40,5	51,0	26	42	9
Culture d'algues et de cyanobactéries	Algues et spiruline	nd	nd	8,9	8,4	-5	nd	nd

Note : vente finale des produits en taille marchande (hors ventes entre professionnels).

- pour la conchyliculture : première vente des coquillages après marquage sanitaire.
- pour la pisciculture : vente pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche.
- pour la culture d'algues et de spiruline : toute destination (alimentation humaine et animale, cosmétique, pharmacie et autres).

Calcul des taux d'évolution : $((Va - Vd) / Vd) * 100$ où Va est la valeur d'arrivée et Vd la valeur de départ.

Source : Enquête annuelle aquaculture : DPMA (2008 et 2013) - Agreste (2018 et 2019)

Évolution des ventes finales de produits de l'aquaculture, en volume

Activité	Espèce	2008	2013	2018	2019	Évolution 2018 - 2019	Évolution 2013 - 2019	Évolution 2008 - 2019
		<i>million d'€</i>				%		
Conchyliculture	Huîtres	104 939	77 511	92 947	85 947	- 8	11	-18
	Moules	78 526	74 138	48 844	60 255	23	- 19	- 23
	Autres coquillages et crustacés	2 679	2 868	3 339	2 014	- 40	- 30	- 25
Pisciculture	Salmonidés - chair	36 606	32 178	34 564	35 516	3	10	- 3
	Salmonidés - œufs pour la consommation	98	97	117	111	- 6	15	13
	Autres poissons d'eau douce hors étang	232	335	409	391	- 4	17	68
	Caviar	16	22	40	44	9	98	181
	Poissons d'étangs	8 000	8 000	3 592	3 270	- 9	- 59	- 59
	Poissons élevés en mer	6 599	5 215	4 442	5 707	28	9	- 14
Culture d'algues et de cyanobactéries	Algues et spiruline	nd	nd	394	376	- 5	nd	nd

Note : vente finale des produits en taille marchande (hors ventes entre professionnels).

- pour la conchyliculture : première vente des coquillages après marquage sanitaire.

- pour la pisciculture : vente pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche.

- pour la culture d'algues et de spiruline : toute destination (alimentation humaine et animale, cosmétique, pharmacie et autres).

Calcul des taux d'évolution : $((Va - Vd) / Vd) * 100$ où Va est la valeur d'arrivée et Vd la valeur de départ.

Source : Enquête annuelle aquaculture : DPMA (2008 et 2013) - Agreste (2018 et 2019)

Entreprises par chiffre d'affaires (CA) aquacole et activité principale

Tranches de CA aquacole	Conchyliculture et élevage de crustacés	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine	Culture d'algues et de cyanobactéries
Moins de 5 k€	52	7	65	4	26
De 5 k€ à 10 k€	41	12	22		14
De 10 k€ à 20 k€	113	11	18		38
De 20 k€ à 30 k€	127	18	10		18
De 30 k€ à 40 k€	120	20	7		11
De 40 k€ à 50 k€	116	10	7		20
De 50 k€ à 60 k€	98	16			12
De 60 k€ à 70 k€	83	19	11		4
De 70 k€ à 80 k€	90	16	7	3	6
De 80 k€ à 80 k€	74	7			6
De 90 k€ à 100 k€	77	4			3
De 100 k€ à 125 k€	112	20	4		6
De 125 k€ à 150 k€	150	15	3		3
De 150 k€ à 200 k€	218	17		3	4
De 200 k€ à 250 k€	119	13	10	3	5
De 250 k€ à 300 k€	115	21	8	3	
De 300 k€ à 400 k€	140	14			
De 400 k€ à 500 k€	81	15		5	
De 500 k€ à 750 k€	147	27	5		
De 750 k€ à 1 000 k€	69	11	3	3	
De 1 000 k€ à 1 500 k€	51	17			
De 1 500 k€ à 3 000 k€	55	14			
Plus de 3 000 k€	33	11		7	
Ensemble	2 281	335	180	28	176

Note : l'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2019.

Toutes les ventes aquacoles sont comptabilisées dans le calcul du chiffre d'affaires : ventes finales et ventes entre professionnels à tout stade d'élevage, y compris ventes de naissains et de prégrossis.

Tout ce qui n'est pas directement en lien avec la vente d'un produit aquacole n'est pas comptabilisé dans le CA aquacole : hébergement de loisir, service...

Lecture : 218 entreprises dont l'activité principale en 2019 est la conchyliculture et l'élevage de crustacés ont un chiffre d'affaires aquacole compris entre 150 000 et 200 000 euros.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Entreprises par équivalent temps plein (ETP) et activité principale

Tranches d'ETP	Nombre d'entreprises	Effectif cumulé	ETP cumulé	Chiffre d'affaires cumulé
		nombre de personnes	nombre d'équivalent temps plein	millier d'euros
Conchyliculture et élevage de crustacés				
Moins d'1 ETP	159	223	72	5 149
De 1 à 2 ETP	696	1 386	793	51 955
De 2 à 3 ETP	456	1 730	1 017	60 675
De 3 à 4 ETP	283	1 726	921	71 804
De 4 à 5 ETP	210	1 526	888	67 308
De 5 à 10 ETP	347	3 891	2 267	217 118
De 10 à 20 ETP	100	3 295	1 299	148 092
De 20 à 50 ETP	20	1 201	494	64 238
Plus de 50 ETP	10	1 303	671	91 414
Total conchyliculture	2 281	16 281	8 421	777 753
Pisciculture en eau douce hors étang				
Moins d'1 ETP	24	27	10	934
De 1 à 2 ETP	112	180	126	8 183
De 2 à 3 ETP	61	190	134	13 484
De 3 à 4 ETP	40	165	127	15 554
De 4 à 5 ETP	25	136	106	11 758
De 5 à 10 ETP	52	419	327	49 103
De 10 à 20 ETP	11	214	147	20 420
De 20 à 50 ETP	7	194	175	31 571
Plus de 50 ETP	3	180	201	26 935
Total pisciculture en eau douce hors étang	335	1 705	1 353	177 942
Pisciculture en étangs				
Moins d'1 ETP	72	105	18	472
De 1 à 2 ETP	68	133	77	2 977
De 2 à 3 ETP	15	38	31	2 154
De 3 à 4 ETP	7	27	23	3 091
De 4 à 5 ETP	9	43	37	2 929
De 5 à 20 ETP	9	76	68	3 265
Total pisciculture en étangs	180	422	253	14 888
Pisciculture marine				
Moins de 5 ETP	11	33	22	9 784
De 5 à 10 ETP	9	89	58	11 956
De 10 à 20 ETP	3	49	41	9 239
Plus de 20 ETP	5	496	269	46 702
Total pisciculture marine	28	667	389	77 682
Culture d'algues et de cyanobactéries				
Moins d'1 ETP	16	17	9	255
De 1 à 2 ETP	100	129	106	2 722
De 2 à 3 ETP	35	97	73	2 800
De 3 à 4 ETP	14	60	46	1 535
De 4 à 5 ETP	4	21	17	199
De 5 à 20 ETP	7	77	62	1 213

Note : l'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2019.

Les ETP comprennent toutes les personnes travaillant au sein de l'entreprise aquacole : dirigeants, employés salariés et non salariés, permanents et occasionnels.

Lecture : il y a 696 entreprises dont l'activité principale est la conchyliculture et qui ont entre 1 et 2 ETP en 2019. Ces 696 entreprises ont un effectif cumulé de 1386 personnes pour 793 ETP. Elles génèrent 51 955 000 euros de chiffre d'affaires cumulé.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Projet de transmission ou de cessation d'entreprises dans les cinq prochaines années
nombre d'entreprises

Projet de transmission	Conchyliculture et élevage de crustacés	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine	Culture d'algues et de cyanobactéries
Non	1 108	142	101	15	108
C'est une possibilité	216	34	22	3	18
Oui, mais le projet n'est pas encore défini	173	38	11	1	7
Oui et j'ai entamé un projet de reprise	84	11	7		5
Oui et il n'y aura pas de reprise	38	2	4		2
Indéterminé	662	108	35	9	36
Ensemble	2 281	335	180	28	176

Note : L'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2019.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Projet de transmission ou de cessation des entreprises conchyloles dans les cinq prochaines années, selon l'âge du dirigeant
nombre d'entreprises

Projet de transmission	Moins de 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans	Indéterminé
Non	317	585	205	1
C'est une possibilité	14	107	95	
Oui, mais le projet n'est pas encore défini	4	74	95	
Oui et j'ai entamé un projet de reprise	7	24	53	
Oui et il n'y aura pas de reprise	3	13	22	
Indéterminé	10	26	34	592
Ensemble	355	829	504	593

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Emploi en aquaculture

Activité principale	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
		nombre de personnes			nombre d'équivalent temps plein		
Conchyliculture et élevage de crustacés	2 281	8 640	7 641	16 281	8 421	3,7	2,3
Pisciculture en eau douce hors étang	335	1 415	290	1 705	1 353	4,0	2,0
Pisciculture marine	28	403	264	667	389	13,9	5,4
Pisciculture en étangs	180	380	42	422	253	1,4	1,0
Culture de spiruline	160	274	36	310	246	1,5	1,0
Culture de macro-algues	9	51	8	59	42	4,7	3,0
Culture de micro-algues	7	29	3	32	24	3,5	2,0
Ensemble	3 000	11 192	8 284	19 476	10 728	3,6	2,0

Note : les effectifs et ETP (équivalent temps plein) de ce tableau correspondent à toutes les personnes travaillant dans les entreprises aquacoles. Sont regroupés les dirigeants, la main d'œuvre permanente salariée ou non salariée, la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, quelque soit leur convention collective de rattachement. Les données collectées ne permettent pas d'identifier les salariés relevant de la Convention collective aquacole. L'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2019. Les bénévoles impliqués très ponctuellement dans la pisciculture en étang ne sont pas comptés dans les effectifs de l'entreprise.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Emploi en conchyliculture par région conchyicole

Région du siège de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
		nombre de personnes			nombre d'équivalent temps plein		
Normandie - Mer du Nord	279	1 324	1 485	2 809	1 269	4,5	3,2
Bretagne Nord	208	1 134	1 531	2 665	1 138	5,5	4,0
Pays de la Loire	209	835	509	1 344	800	3,8	2,6
Bretagne Sud	346	1 157	562	1 719	1 110	3,2	2,0
Charente-Maritime	643	2 623	2 859	5 482	2 582	4,0	2,5
Arcachon-Aquitaine	215	605	317	922	601	2,8	2,0
Méditerranée	381	962	378	1 340	922	2,4	1,0
Ensemble	2 281	8 640	7 641	16 281	8 421	3,7	2,3

Note : les effectifs et ETP (équivalent temps plein) de ce tableau correspondent à toutes les personnes travaillant dans les entreprises conchylicoles. Sont regroupés les dirigeants, la main d'œuvre permanente salariée ou non salariée, la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, quelque soit leur convention collective de rattachement.

Les données collectées ne permettent pas d'identifier les salariés relevant de la Convention collective aquacole.

Champ : entreprises dont la majorité du chiffre d'affaires est généré par la conchyliculture et l'élevage de crustacés.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

EMPLOI EN AQUACULTURE EN 2019

Emploi en pisciculture par région

Région du siège de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
		nombre de personnes			nombre d'équivalent temps plein		
Auvergne-Rhône-Alpes	81	265	47	312	211	2,6	1,0
Bourgogne-Franche-Comté	41	89	15	104	79	1,9	1,2
Bretagne	34	152	39	191	141	4,1	3,1
Centre-Val de Loire	39	93	8	101	72	1,8	1,0
Corse	7	17	1	18	13	1,9	2,5
Grand Est	69	184	8	192	139	2,0	1,8
Hauts-de-France	30	268	175	443	238	7,9	3,4
Île-de-France	3	13	0	13	12	4,0	2,0
Normandie	32	140	34	174	133	4,1	2,3
Nouvelle-Aquitaine	112	605	135	740	623	5,6	1,8
Occitanie	57	235	28	263	203	3,6	1,5
Pays de la Loire	20	71	98	169	72	3,6	1,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18	66	8	74	59	3,3	2,0
Ensemble	543	2 198	596	2 794	1 995	3,7	1,8

Note : les effectifs et ETP de ce tableau correspondent à toutes les personnes travaillant dans les entreprises piscicoles. Sont regroupés les dirigeants, la main d'œuvre permanente salariée ou non salariée, la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, quelque soit leur convention collective de rattachement. Les données collectées ne permettent pas d'identifier les salariés relevant de la Convention collective aquacole.

Les bénévoles impliqués très ponctuellement dans la pisciculture en étang ne sont pas comptés dans les effectifs de l'entreprise.

Champ : entreprises dont la majorité du chiffre d'affaires est généré par la pisciculture.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Emploi en culture d'algues et de cyanobactéries par région

Région du siège de l'entreprise	Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	ETP	ETP moyen par entreprise	ETP médian par entreprise
		nombre de personnes			nombre d'équivalent temps plein		
Auvergne-Rhône-Alpes	22	35	4	39	35	1,6	1,4
Bretagne	17	80	13	93	61	3,6	2,0
Grand Est + Bourgogne-Franche-Comté	4	8	5	13	8	2,0	1,6
Hauts-de-France + Normandie	9	19	2	21	17	1,8	1,9
Nouvelle-Aquitaine	23	36	2	38	35	1,5	1,0
Occitanie	39	51	5	56	46	1,2	1,0
Pays de la Loire + Centre-Val de Loire	16	42	5	47	31	1,9	1,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse	46	83	11	94	79	1,7	1,0
Ensemble	176	354	47	401	312	1,8	1,0

Note : les effectifs et ETP de ce tableau correspondent à toutes les personnes travaillant dans les entreprises de culture d'algues et cyanobactéries. Sont regroupés les dirigeants, la main d'œuvre permanente salariée ou non salariée, la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, quelque soit leur convention collective de rattachement.

Les données collectées ne permettent pas d'identifier les salariés relevant de la Convention collective aquacole.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Part des femmes dans les entreprises aquicoles

Activité principale	Proportion de femmes parmi les dirigeants	Proportion de femmes parmi les employés permanents	Proportion de femmes parmi les employés occasionnels	Proportion de femmes dans les ETP de l'entreprise
Conchyliculture et élevage de crustacés	16,3	32,1	38,3	27,1
Pisciculture en eau douce hors étang	21,0	23,6	34,8	22,9
Pisciculture en étangs	16,0	18,1	9,5	16,3
Pisciculture marine	23,7	28,8	31,1	27,7
Culture de macro-algues	28,6	48,6	37,5	46,3
Culture de micro-algues	11,1	35,0	33,3	25,2
Culture de spiruline	29,7	34,7	33,3	31,8

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Dirigeants des entreprises aquicoles par âge et par activité principale de l'entreprise

Classe d'âge	Conchyliculture et élevage de crustacés	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine	Culture d'algues et de cyanobactéries
Moins de 20 ans	4				
De 20 à 25 ans	32	4	2		
De 25 à 30 ans	100	7	3		6
De 30 à 35 ans	213	23	6	2	31
De 35 à 40 ans	222	40	12	2	30
De 40 à 45 ans	240	36	17	1	35
De 45 à 50 ans	398	44	27	5	23
De 50 à 55 ans	431	48	28	3	24
De 55 à 60 ans	333	59	34	5	22
De 60 à 65 ans	194	32	25	4	16
De 60 à 70 ans	92	18	12	1	2
Plus de 70 ans	53	14	28	1	5
Indéterminé (non réponse)	817	109	31	14	31
Ensemble	3 129	434	225	38	225

Note : L'activité principale d'une entreprise est l'activité aquicole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2019.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

EMPLOI EN AQUACULTURE EN 2019

Dirigeants des entreprises aquacoles par diplôme et par activité principale de l'entreprise

nombre de dirigeants

Diplôme (toute filière confondue)	Conchyliculture et élevage de crustacés	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine	Culture d'algues et de cyanobactéries
Diplôme toute filière confondue					
Aucun diplôme	400	43	24	0	10
CAP BEP	771	62	35	2	20
Bac	701	56	37	5	31
Bac + 2	248	82	44	4	53
Licence et plus	187	82	54	13	80
Indéterminé	822	109	31	14	31
Ensemble	3 129	434	225	38	225

Note : L'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2019.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Nouveaux dirigeants en 2019 selon l'activité principale de l'entreprise

nombre de dirigeants

Nouveau dirigeant en 2019	Âge du dirigeant	Diplôme du dirigeant	Conchyliculture et élevage de crustacés	Pisciculture en eau douce hors étang	Pisciculture marine	Pisciculture en étangs	Culture d'algues et de cyanobactéries
Non	Tous		2 248	313	23	191	181
Oui	Moins de 40 ans	CAP BEP Bac	19	6	1	0	0
		Bac + 2, licence et plus	12			0	5
	Plus de 40 ans	Sans diplôme qualifiant	9	3		0	0
		CAP BEP Bac	16			3	3
		Bac + 2, licence et plus	12			4	0
Indéterminé	Tous		813	109	14	31	31
Ensemble			3 129	434	38	225	225

Note : L'activité principale d'une entreprise est l'activité aquacole qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2019.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2019, par espèce, hors éclosion / nurserie (naissains)

Espèce	Stade d'élevage	Destination	Entreprises avec des ventes	Volume	Valeur	Prix unitaire
			<i>nombre d'entreprises</i>	<i>tonne</i>	<i>millier d'€</i>	<i>€ / kg</i>
Huître creuse	Adulte	Consommateur	1 628	84 760	391 127	4,6
		Autre conchyliculteur	874	46 851	145 790	3,1
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	100	3 603	13 647	3,8
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	163	3 262	10 004	3,1
Huître plate	Adulte	Consommateur	151	1 188	7 172	6,0
		Autre conchyliculteur	22	98	642	6,5
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	4	48	362	7,5
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	3	85	477	5,6
Moule edulis	Adulte	Consommateur	424	54 208	123 383	2,3
		Autre conchyliculteur	120	9 216	16 467	1,8
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	30	2 241	3 617	1,6
Moule galloprovincialis	Adulte	Consommateur	170	6 047	10 322	1,7
		Adulte	63	1 233	2 245	1,8
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	7	63	45	0,7
Coque	Adulte	Consommateur	55	1 177	3 528	3,0
		Autre conchyliculteur	25	1 941	5 202	2,7
Palourde	Adulte	Consommateur	151	633	4 783	7,6
		Autre conchyliculteur	40	525	3 556	6,8
Autres coquillages dont ormeau	Adulte	Consommateur	69	135	1 402	10,4
		Autre conchyliculteur	5	2	13	6,4
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	4	122	257	2,1

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces ou qui vend des adultes et des prégrossis sera comptée plusieurs fois. Les ventes pour la consommation sont les premières ventes des coquillages après marquage sanitaire. Les ventes entre professionnels sont des ventes de coquillages non marqués sanitaires.

Lecture : 1 628 entreprises ont produit et vendu des huîtres creuses de taille marchande en vente finale, pour un volume de 84 760 tonnes.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

CONCHYLICULTURE EN 2019

Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2019, par région du siège de l'entreprise, par espèce, hors éclosion / nurserie (naissain)

Espèce	Stade d'élevage	Destination	Entreprises avec des ventes	Volume	Valeur	Prix unitaire
			nombre d'entreprises	tonne	millier d'€	€ / kg
Normandie - Mer du Nord						
Huîtres	Adulte	Consommateur	149	10 907	42 940	3,9
		Autre conchyliculteur	170	10 851	34 210	3,2
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	38	1 235	2 336	1,9
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	29	1 419	4 680	3,3
Moules	Adulte	Consommateur	78	10 789	20 975	1,9
		Autre conchyliculteur	44	3 078	4 954	1,6
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	4	275	485	1,8
Autres coquillages dont coque, palourde, ormeau	Adulte	Consommateur	2	s	s	s
		Autre conchyliculteur	5	95	446	4,7
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	1	s	s	s
Bretagne Nord						
Huîtres	Adulte	Consommateur	137	12 643	54 167	4,3
		Autre conchyliculteur	55	5 244	15 544	3,0
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	8	130	492	3,8
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	10	s	s	s
Moules	Adulte	Consommateur	96	23 784	55 727	2,3
		Autre conchyliculteur	14	1 845	3 634	2,0
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	1	s	s	s
Autres coquillages dont coque, palourde, ormeau	Adulte	Consommateur	25	242	1 987	8,2
		Autre conchyliculteur	6	16	117	7,3
Bretagne Sud						
Huîtres	Adulte	Consommateur	297	10 166	45 956	4,5
		Autre conchyliculteur	131	6 956	19 268	2,8
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	9	132	317	2,4
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	15	68	137	2,0
Moules	Adulte	Consommateur	91	6 186	14 409	2,3
		Autre conchyliculteur	32	1 507	2 793	1,9
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	14	760	1 131	1,5
Autres coquillages dont coque, palourde, ormeau	Adulte	Consommateur	137	1 555	6 678	4,3
		Autre conchyliculteur	46	2 313	7 993	3,5
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	1	s	s	s
Pays de la Loire						
Huîtres	Adulte	Consommateur	167	6 612	27 241	4,1
		Autre conchyliculteur	84	3 292	7 819	2,4
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	8	355	941	2,6
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	10	s	s	s
Moules	Adulte	Consommateur	52	5 017	12 489	2,5
		Autre conchyliculteur	14	795	1 613	2,0
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	5	312	887	2,8
Autres coquillages dont coque, palourde, ormeau	Adulte	Consommateur	60	58	366	6,3
		Autre conchyliculteur	4	8	50	6,0
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	1	s	s	s

Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2019, par région du siège de l'entreprise, par espèce, hors éclosion / nurserie (naissain) (suite)

Espèce	Stade d'élevage	Destination	Entreprises avec des ventes	Volume	Valeur	Prix unitaire
Charente-Maritime						
Huîtres	Adulte	Consommateur	487	35 124	176 372	5,0
	Adulte	Autre conchyliculteur	266	17 342	59 962	3,5
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	24	1 754	9 791	5,6
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	64	524	1 405	2,7
Moules	Adulte	Consommateur	85	8 007	18 946	2,4
	Adulte	Autre conchyliculteur	20	2 059	3 598	1,7
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	5	498	179	0,4
Autres coquillages dont coque, palourde, ormeau	Adulte	Consommateur	27	63	462	7,3
	Adulte	Autre conchyliculteur	4	22	146	6,6
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	3	92	167	1,8
Arcachon-Aquitaine						
Huîtres	Adulte	Consommateur	201	5 307	26 575	5,0
	Adulte	Autre conchyliculteur	36	357	1 256	3,5
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	9	19	37	2,0
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	16	52	170	3,3
Autres coquillages dont coque, palourde, ormeau	Adulte	Consommateur	3	s	s	s
Méditerranée						
Huîtres	Adulte	Consommateur	341	5 187	25 047	4,8
	Adulte	Autre conchyliculteur	154	2 908	8 373	2,9
	Demi-élevage (2 ans)	Autre conchyliculteur	8	27	95	3,5
	Prégrossissement (18 mois)	Autre conchyliculteur	22	186	830	4,5
Moules	Adulte	Consommateur	192	6 472	11 159	1,7
	Adulte	Autre conchyliculteur	59	1 165	2 119	1,8
	Prégrossissement	Autre conchyliculteur	8	73	65	0,9
Autres coquillages dont coque, palourde, ormeau	Adulte	Consommateur	21	17	161	9,4
	Adulte	Autre conchyliculteur	5	s	s	s

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Toutes les ventes sont indiquées au siège social de l'entreprise même si l'entreprise a vendu des coquillages produits (par elle ou d'autres entreprises) dans d'autres régions.

Lecture : 149 entreprises dont le siège est en région `Normandie - Mer du Nord` ont produit et vendu des huîtres de taille marchande en vente finale pour un volume de 10 907 tonnes.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

CONCHYLICULTURE EN 2019

Ventes en conchyliculture par espèce, mode d'élevage et destination en 2019 (hors naissain)

Espèce	Mode d'élevage	Destination	Entreprises avec des ventes	Volume	Valeur	Prix unitaire
			nombre d'entreprises	tonne	millier d'€	€/kg
Huître creuse	Terrain découvrant : tables sur estran...	Consommateur	1 185	64 283	287 516	4,5
		Professionnel	670	37 998	119 650	3,1
	Terrain découvrant : à plat	Consommateur	75	3 187	19 012	6,0
		Professionnel	27	2 199	6 178	2,8
	Terrain non découvrant : eau semi-profonde ou profonde, à plat au sol ou en cage, tables...	Consommateur	54	3 077	12 297	4,0
		Professionnel	17	1 870	5 043	2,7
	Elevage ou pousse en claires	Consommateur	125	7 935	41 209	5,2
		Professionnel	42	1 651	6 076	3,7
	Table méditerranéenne	Consommateur	314	5 853	29 111	5,0
		Professionnel	145	3 062	8 553	2,8
Filière	Consommateur	26	425	1 982	4,7	
	Professionnel	11	71	292	4,1	
Huître plate	Terrain découvrant : tables sur estran...	Consommateur	51	370	2 028	5,5
	Terrain découvrant : à plat	Consommateur	32	412	2 812	6,8
	Terrain non découvrant : eau semi-profonde ou profonde, à plat au sol ou en cage, tables...	Consommateur	39	326	1 934	5,9
	Elevage ou pousse en claires	Consommateur	7	54	290	5,4
	Table méditerranéenne, filière et autres techniques	Consommateur	25	26	107	4,2
	Technique non définie	Professionnel	22	98	642	6,5
Moule edulis	Pieux dont bouchots	Consommateur	334	48 495	106 929	2,2
		Professionnel	103	8 506	14 973	1,8
	Filière	Consommateur	67	4 556	13 335	2,9
		Professionnel	20	665	1 429	2,1
	Terrain découvrant : autres...	Consommateur	28	765	2 118	2,8
		Professionnel	2	s	s	s
	Table méditerranéenne	Consommateur	37	392	1 002	2,6
Professionnel		5	25	23	0,9	
Moule galloprovincialis	Table méditerranéenne	Consommateur	140	2 146	3 779	1,8
		Professionnel	40	449	606	1,3
	Terrain découvrant (autres), filière, pieux dont bouchots et autres techniques...	Consommateur	35	3 902	6 543	1,7
		Professionnel	24	783	1 639	2,1
Palourde	Technique non définie	Consommateur	151	633	4 783	7,6
		Professionnel	40	525	3 556	6,8
Coque	Technique non définie	Consommateur	55	1 177	3 528	3,0
Coque et autres coquillages dont ormeau	Technique non définie	Professionnel	30	1 943	5 215	2,7
Autres coquillages dont ormeau	Technique non définie	Consommateur	69	135	1 402	10,4

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces ou utilisent plusieurs modes d'élevage sera comptée plusieurs fois. Les ventes pour la consommation sont les premières ventes des coquillages après marquage sanitaire. Les ventes entre professionnels sont des ventes de coquillages non marqués sanitaire.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Production de naissins d'écloserie en 2019, par espèce

Espèce	Entreprises vendant des naissins d'écloserie	Quantité vendue	Valeur	Prix au mille
	nombre d'entreprises	millions	millier d'€	€/mille
Huître creuse	16	2 135,8	19 634	9,2
Autres coquillages : palourde, huître plate, coquille saint jacques, pétoncle	7	719,8	5 003	6,9
Ensemble	19	2 855,6	24 636	8,6

Note : les entreprises vendant des naissins issus d'écloserie sont essentiellement les écloseries/nurseries mais également quelques nurseries qui achètent des naissins aux écloseries, les font grandir avant de revendre aux conchyliculteurs à la taille souhaitée.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Production de naissins de captage en 2019, par espèce

Espèce	Entreprises productrices	Volume capté et utilisé par l'entreprise	Volume capté et vendu	Valeur	Prix unitaire
	nombre d'entreprises	tonne	tonne	millier d'€	€/kg
Huître creuse	804	2 874,9	277,0	3 866	14,0
Huître plate	23	80,2	5,7	74	13,0
Moule edulis	194	879,4	622,4	3 115	5,0
Moule galloprovincialis	65	305,8	131,4	374	2,8
Palourde	s	s	s	s	s

Note : coefficients utilisés :

- huîtres : 1 million de naissins = 0.25 tonnes

- moules : 1 km de cordes de naissins = 0.15 tonnes

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Ventes à la consommation d'huîtres affinées en claires et en parcs

Région du siège de l'entreprise	Volume d'huîtres affinées en claires	Volume d'huîtres affinées en parcs	Volume d'huîtres vendus sous marquage sanitaire
	tonne		
Normandie - Mer du Nord	s	2 693	10 907
Bretagne Nord	271	1 201	12 643
Bretagne Sud	s	5 106	10 166
Pays de la Loire	1 220	208	6 612
Charente-Maritime	19 376	3 651	35 124
Arcachon-Aquitaine	110	2 446	5 307
Méditerranée	57	771	5 187
Total	21 044	16 077	85 947

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Répartition des entreprises suivant la part (en volume) des ventes d'huîtres affinées en claires

Région du siège de l'entreprise	A - Pas d'affinage en claires	B - 0 à 25 % d'affinage en claires	C - 25 à 50 % d'affinage en claires	D - 50 à 75 % d'affinage en claires	E - 75 à 100 % d'affinage en claires	Total
Normandie - Mer du Nord			149			0
Bretagne Nord	133	0	0	4	0	137
Bretagne Sud			297			0
Pays de la Loire	121	19	6	7	14	167
Charente-Maritime	232	24	31	51	153	491
Arcachon-Aquitaine	193	0		8		0
Méditerranée			341			0

Lecture : parmi les entreprises dont le siège est en région Arcachon Aquitaine, 193 ne pratiquent pas d'affinage en claires, 8 entreprises pratiquent de l'affinage et la vente des huîtres affinées en claires représentent entre 25 et 100% des ventes totales d'huîtres en volume.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

CONCHYLICULTURE EN 2019

Répartition des entreprises suivant la part (en volume) des ventes d'huîtres affinées en parcs

Région du siège de l'entreprise	A - Pas d'affinage en parcs	B - 0 à 25 % d'affinage en parcs	C - 25 à 50 % d'affinage en parcs	D - 50 à 75 % d'affinage en parcs	E - 75 à 100 % d'affinage en parcs	Total
Normandie - Mer du Nord	106	7	5		31	149
Bretagne Nord	118	0	4		15	137
Bretagne Sud	196	0	8		93	297
Pays de la Loire	156	0	7		4	167
Charente-Maritime	359	7	5	13	107	491
Arcachon-Aquitaine	116		7	4	74	201
Méditerranée	286	20		9	26	341

Lecture : parmi les entreprises dont le siège est en région Arcachon Aquitaine, 116 ne pratiquent pas d'affinage en parcs, 85 entreprises pratiquent de l'affinage en parcs et la vente des huîtres affinées en parcs représentent entre 0 et 50% des ventes totales d'huîtres en volume pour 7 d'entre elles, entre 50 à 75% pour 4 et plus de 75% pour 74.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Evénements exceptionnels dans la conchyliculture et l'élevage de crustacés en 2019

en % du nombre d'entreprises

Région du siège de l'entreprise	Pas d'événements exceptionnels	Climat	Lancement, redéploiement ou arrêt de l'activité	Pollution	Virus	Prédation	Mortalité	Bloom d'algues, phytoplancton et malaigue	Gilets jaunes	Autres
Normandie - Mer du Nord	83	3	3	1	3	5	6	0	1	3
Bretagne Nord	87	2	3	0	3	4	4	0	0	2
Bretagne Sud	80	3	3	1	4	4	8	3	1	5
Pays de la Loire	82	7	2	1	1	1	8	0	0	2
Charente-Maritime	93	3	2	0	1	0	3	0	0	3
Arcachon-Aquitaine	88	3	0	0	0	0	2	1	0	7
Méditerranée	61	11	5	1	4	1	12	21	1	7
Ensemble	82	5	3	1	2	2	6	4	1	4

Note : plusieurs événements peuvent avoir été déclarés par la même entreprises (total > 100 %).

Lecture : parmi les entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord, 83 % ont déclaré ne pas avoir eu d'événement exceptionnel en 2019, 3 % un événement lié au climat, 3 % le lancement ou redéploiement de leur activité, 1 % une pollution, 3 % problèmes liés à des virus, 5 % des prédatations exceptionnelles, 6 % des mortalités exceptionnelles, 1 % des difficultés liées au mouvement des gilets jaunes et 3 % d'autres événements exceptionnels.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Volumes de coquillages vendus à la consommation selon l'origine des produits

en tonne

Origine	Huître creuse	Huître plate	Moule edulis	Moule galloprovincialis	Coque	Palourde	Autres coquillages
Gisement naturel	10 284	28	3 039	1 632	1 104	211	
Captage	35 301	866	48 385	1 132		15	
Ecloserie diploïde	11 090	27					
Ecloserie triploïde	22 954						
Autre	1 312	108	455	2 964	10	189	
Origine inconnue	3 819	158	2 328	318	63	218	135
Ensemble	84 760	1 188	54 208	6 047	1 177	633	135

Note : les ventes pour la consommation sont les premières ventes des coquillages après marquage sanitaire.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Volumes d'huîtres (creuses et plates) vendues à la consommation selon l'origine du naissain

Origine du naissain	Huîtres (en tonne)	Pourcentage
Normandie - Mer du Nord		
Gisement naturel	1 777	16
Captage	3 778	35
Ecloserie diploïde	1 660	15
Ecloserie triploïde	3 575	33
Autre ou origine inconnue	116	1
Ensemble Normandie - Mer du Nord	10 907	100
Bretagne Nord		
Gisement naturel	1 607	13
Captage	5 103	40
Ecloserie diploïde	1 118	9
Ecloserie triploïde	3 976	31
Autre ou origine inconnue	839	7
Ensemble Bretagne Nord	12 643	100
Bretagne Sud		
Gisement naturel	814	8
Captage	4 022	40
Ecloserie diploïde	2 004	20
Ecloserie triploïde	1 481	15
Autre ou origine inconnue	1 845	18
Ensemble Bretagne Sud	10 166	100
Pays de la Loire		
Gisement naturel	203	3
Captage	1 447	22
Ecloserie diploïde	592	9
Ecloserie triploïde	3 947	60
Autre ou origine inconnue	424	6
Ensemble Pays de la Loire	6 612	100
Charente-Maritime		
Gisement naturel	4 240	12
Captage	17 711	50
Ecloserie diploïde	4 143	12
Ecloserie triploïde	7 236	21
Autre ou origine inconnue	1 795	5
Ensemble Charente-Maritime	35 124	100
Arcachon Aquitaine		
Ecloserie triploïde	771	15
Autre ou origine inconnue	93	2
Captage	3 581	67
Ecloserie diploïde	412	8
Gisement naturel	449	8
Ensemble Arcachon Aquitaine	5 307	100
Méditerranée		
Gisement naturel	1 223	24
Captage	524	10
Ecloserie diploïde	1 187	23
Ecloserie triploïde	1 968	38
Autre ou origine inconnue	286	6
Ensemble Méditerranée	5 187	100

Note : les ventes pour la consommation sont les premières ventes des coquillages après marquage sanitaire.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

CONCHYLICULTURE EN 2019

Ventes selon la destination

Destination	Huîtres	Moules	Autres coquillages (coque, palourde...)
	millier d'€		
Vente entre conchyliculteurs pour grossissement ou finition	146 432	18 711	8 771
Vente à la consommation	398 298	133 705	9 713
Dégustation	11 237	751	121
Autres ventes directes aux particuliers	92 024	7 657	1 448
Restaurateur, traiteur	22 845	9 705	743
Poissonnier, écailler	16 826	8 518	500
Autre conchyliculteur en achat/revente	25 842	10 172	
GMS (grandes et moyennes surfaces)	111 466	35 489	135
Mareyeur, grossiste, revendeur, courtier	65 403	51 848	4 461
Export au sein de l'Union Européenne	22 880	1 413	2 304
Export hors Union Européenne	14 377	509	
Autres	15 398	7 644	
Total	544 731	152 417	18 484

Note : les ventes pour la consommation sont les premières ventes des coquillages après marquage sanitaire. Les ventes entre professionnels sont des ventes de coquillages non marqués sanitaire.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Ventes sous marque déposée ou signe officiel de qualité

Marque ou signe de qualité	Huîtres	Part des huîtres sous marque ou signe de qualité	Moules	Part des moules sous marque ou signe de qualité	Autres coquillages (coques, palourdes, ormeaux...)	Part des autres coquillages sous marque ou signe de qualité
	tonne	%	tonne	%	tonne	%
Agriculture Biologique	1 157	1	1 882	3	8	0
IGP (Huîtres Marennes Oléron)	18 044	21				
AOP (Moules de bouchot de la Baie du Mont Saint-Michel)			10 021	17		
STG Moules de bouchot			34 155	57		
Label Rouge - Huîtres fines de claires (LA/25/89)	1 305	2				
Label Rouge - Huîtres pousse en claires (LA/22/98)	352	0				
Label Rouge - Moules (LA/03/16)			892	1		
Label Rouge - Moules de filières élevées en pleine mer (LA/06/14)			542	1		
Filière d'enseigne de la grande distribution et/ou IFS et/ou BRC	2 976	3	564	1		
Marque collective du CRC	14 001	16	1 273	2	125	6
Marque individuelle déposée	12 368	14	511	1	47	2
Autres, dont marque individuelle déposée	4 755	6	639	1		

Note : un coquillage peut être vendu sous plusieurs marques déposées ou signes de qualité. Abréviations :

- CRC : Comité Régional de la Conchyliculture
- IGP : Indication géographique protégée
- AOP : Appellation d'origine protégée
- STG : Spécialité traditionnelle garantie
- IFS : International Featured Standard (référentiel d'audit qui certifie les fournisseurs d'aliments des marques de distributeurs)
- BRC : British Retail Consortium Food (référentiel britannique destiné aux fournisseurs de produits alimentaires vendus sous marques propres ou sous marques de distributeurs)

Lecture : 14 001 tonnes d'huîtres ont été vendues sous une marque collective de CRC, soit 16.3 % des huîtres vendues en France.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Ventes d'huîtres sous marque déposée ou signe officiel de qualité, par région

en tonne

Région du siège de l'entreprise	Agriculture Biologique	IGP(Huîtres Marennes Oléron)	Label Rouge Huîtres fines de claires (LA/25/89)	Label Rouge Huîtres pousse en claires (LA/22/98)	Filière d'enseigne de la grande distribution et/ou IFS et/ou BRC	Marque collective du CRC	Marque individuelle déposée	Autres, dont marque individuelle déposée
Normandie - Mer du Nord	s				376	1 532	2 600	911
Arcachon-Aquitaine	15					1 740	473	295
Pays de la Loire	s				s	2 085	667	s
Méditerranée	65				237	926	576	141
Charente-Maritime	876	17 839	s	352	1 038	3 302	5 355	2 149
Bretagne Nord	s	s	s		s	3 021	2 442	s
Bretagne Sud	s	s			s	1 395	255	846
Ensemble	1 157	18 044	1 305	352	2 976	14 001	12 368	4 755

Note : un coquillage peut être vendu sous plusieurs marques déposées ou signes de qualité.

Abréviations :

- CRC : Comité Régional de la Conchyliculture
- IGP : Indication géographique protégée
- STG : Spécialité traditionnelle garantie
- IFS : International Featured Standard (référentiel d'audit qui certifie les fournisseurs d'aliments des marques de distributeurs)
- BRC : British Retail Consortium Food (référentiel britannique destiné aux fournisseurs de produits alimentaires vendus sous marques propres ou sous marques de distributeurs)

Lecture : les entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord ont vendu 1 532.1 tonnes d'huîtres sous la marque collective du CRC.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Ventes de moules sous marque déposée ou signe officiel de qualité, par région

Région du siège de l'entreprise	Agriculture Biologique	STG Moules de bouchot	AOP (Moules de bouchot de la Baie du Mont Saint-Michel)	Label Rouge Moules de filières élevées en pleine mer (LA/06/14)	Label Rouge Moules (LA/03/16)	Filière d'enseigne de la grande distribution et/ou IFS et/ou BRC	Marque collective du CRC	Marque individuelle déposée	Autres, dont marque individuelle déposée
tonne									
Normandie - Mer du Nord	s	7 699				432	571	s	s
Bretagne Nord	909	12 745	s	s	91		209	109	s
Bretagne Sud	s	4 396	s	s	76		s	s	s
Pays de la Loire		4 562					s	s	s
Charente-Maritime	547	4 753		196	725	s	249		s
Méditerranée	37					s	235	232	377
Ensemble	1 882	34 155	10 021	542	892	564	1 273	511	639

Note : un coquillage peut être vendu sous plusieurs marques déposées ou signes de qualité. Abréviations :- CRC : Comité Régional de la Conchyliculture

- IGP : Indication géographique protégée
- AOP : Appellation d'origine protégée
- STG : Spécialité traditionnelle garantie
- IFS : International Featured Standard (référentiel d'audit qui certifie les fournisseurs d'aliments des marques de distributeurs)- BRC : British Retail Consortium Food (référentiel britannique destiné aux fournisseurs de produits alimentaires vendus sous marques propres ou sous marques de distributeurs)

Lecture : les entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord ont vendu 571 tonnes de moules sous la marque collective du CRC.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

CONCHYLICULTURE EN 2019

Ventes à la consommation et entre professionnels des entreprises conchyloles par région du siège et par région d'élevage (hors naissain)

Région du siège de l'entreprise			Région d'élevage							Total
			Norm. - M.d.N.	B. Nord	B. Sud	P.d.L	Char.-Marit.	Arc. Aquit.	Méd.	
Normandie - Mer du Nord										
Huîtres	Adulte	Conso.	10 637	256	s	s		s		10 907
	Adulte	Pro.	10 465	237	s	s	s	s		10 851
	Prégrossissement	Tous	1 650	880		s	s	s		2 653
Moules	Adulte	Conso.	s	s						10 789
	Adulte	Pro.	3 078							3 078
	Prégrossissement	Tous	275							275
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages	Adulte	Conso.	s							s
	Adulte	Pro.	95							95
	Prégrossissement	Tous	s							s
Bretagne Sud										
Huîtres	Adulte	Conso.	s	2 143	7 914	45	45	s		10 166
	Adulte	Pro.	s	s	5 699	52	59	s		6 956
	Prégrossissement	Tous			s		s			200
Moules	Adulte	Conso.		s	5 788	s				6 186
	Adulte	Pro.		s	1 247	s				1 507
	Prégrossissement	Tous			350	332				760
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages	Adulte	Conso.			263	1 292				1 555
	Adulte	Pro.			1 170	1 144				2 313
	Prégrossissement	Tous			s					s
Pays de la Loire										
Huîtres	Adulte	Conso.	s	674	491	5 367	s	s		6 612
	Adulte	Pro.	s	378	20	2 855	s			3 292
	Prégrossissement	Tous	s	80	s	165				912
Moules	Adulte	Conso.	s	s	s	2 440	2 481			5 017
	Adulte	Pro.			s	s				795
	Prégrossissement	Tous				312				312
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages	Adulte	Conso.	s		s	46				58
	Adulte	Pro.				8				8
	Prégrossissement	Tous				s				s
Charente-Maritime										
Huîtres	Adulte	Conso.	939	1 803	1 060	s	31 107	s	s	35 124
	Adulte	Pro.	4 179	1 992	547	s	10 579	s		17 342
	Prégrossissement	Tous	s	68	27		625	s		2 278
Moules	Adulte	Conso.	s	6	s	473	7 184	s		8 007
	Adulte	Pro.					2 059			2 059
	Prégrossissement	Tous	s				s			498
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages	Adulte	Conso.			0		63			63
	Adulte	Pro.					22			22
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages	Prégrossissement	Tous					92			92
Arcachon-Aquitaine										
Huîtres	Adulte	Conso.	s	130	150			4 926	s	5 307
	Adulte	Pro.		18	23			316		357
	Prégrossissement	Tous	s		4		s	62	s	71
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages	Adulte	Conso.						2		2

Ventes à la consommation et entre professionnels des entreprises conchyloles par région du siège et par région d'élevage (hors naissain) (suite)
en tonne

Région du siège de l'entreprise			Région d'élevage							Total
			Norm. - M.d.N.	B. Nord	B. Sud	P.d.L	Char.-Marit.	Arc. Aquit.	Méd.	
Méditerranée										
Huîtres	Adulte	Conso.		s		s		11	5 165	5 187
	Adulte	Pro.				s	s	s	2 874	2 908
	Prégrossissement	Tous	s				s		s	s
Moules	Adulte	Conso.						s	s	6 472
	Adulte	Pro.							1 165	1 165
	Prégrossissement	Tous							s	s
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages	Adulte	Conso.		s				s	6	17
Ensemble										
Huîtres	Adulte	Conso.	11 677	17 534	9 653	5 571	31 265	5 034	5 213	85 947
	Adulte	Pro.	14 685	8 880	6 377	2 953	10 746	435	2 874	46 950
	Prégrossissement	Tous	3 866	1 700	251	172	643	65	172	6 998
Moules	Adulte	Conso.	12 172	22 702	5 901	3 301	9 707	s	6 172	60 255
	Adulte	Pro.	3 078	1 845	1 493	809	2 059		1 165	10 449
	Prégrossissement	Tous	405	s	350	644	368		s	2 304
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages	Adulte	Conso.	10	242	273	1 338	63	s	6	1 946
	Adulte	Pro.	98	s	1 175	1 152	22		s	2 468
	Prégrossissement	Tous	s		s	s	92			124

Lecture : les entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord ont produit et vendu aux consommateurs 10 907 tonnes d'huître, dont 10 637 ont été élevées en Normandie - Mer du Nord, 256 en Bretagne Nord et le reste en Bretagne Sud, Pays de la Loire, Charente-Maritime, Arcachon-Aquitaine.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Lecture : les entreprises dont le siège est en région Normandie - Mer du Nord ont produit et vendu aux consommateurs 10 907 tonnes d'huître, dont 10 637 ont été élevées en Normandie - Mer du Nord, 256 en Bretagne Nord et le reste en Bretagne Sud, Pays de la Loire, Charente-Maritime, Arcachon-Aquitaine.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

CONCHYLICULTURE EN 2019

Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors éclosion/nurserie

		Zone de production	Nombre d'entreprises	Volume	Perte estimée
				tonne	%
Huîtres - adulte - ventes aux consommateurs et aux professionnels					
Normandie - Mer du Nord	Baie de Somme + Nord - Pas de Calais + Asnelles-Meuvoines		21	1 090,2	40
	Côte d'Albatre		7	528,8	7
	Baie des Veys : Utah-beach		28	5 010,4	41
	Grandcamp-Isigny		46	2 868,0	16
	Côte Est		44	4 604,3	32
	Portbail-Pirou		29	1 986,8	24
	Gouville-Agon		81	7 074,6	26
	Sud-Sienne		9	249,0	24
Zones non définies		18	2 949,1	35	
Bretagne Nord	Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel		77	5 468,0	40
	Baie de Saint-Brieuc + Fresnaye-Arguenon		39	2 358,3	44
	Tréguier Jaudy		20	1 857,2	22
	Morlaix - Penze		43	7 249,4	20
	Pays des abers		12	1 031,5	22
	Rade de Brest		14	877,7	28
	Zones non définies		69	7 572,1	33
Bretagne Sud	Finistère Sud		37	1 067,0	15
	Ria d'Étel		51	1 449,6	22
	Baie de Plouharnel		36	939,9	12
	Rivières de Crach et de Saint-Philibert		25	929,9	30
	Golfe du Morbihan et rivière d'Auray		178	7 966,3	25
	Baie de Quiberon		37	1 743,4	19
	Rivière de Pénef		27	1 211,3	17
	Pénestin + Traict de Pen Bé		18	254,1	41
	Traict du Croisic		4	189,5	33
Zones non définies		26	278,4	21	
Pays de la Loire	Secteur de la Plaine-sur-mer		3	167,5	12
	Baie de Bourgneuf		122	5 252,5	27
	Île de Noirmoutier		37	1 760,4	27
	Estuaire du Payre		10	191,7	29
	Estuaire du Lay		8	83,5	21
Zones non définies		22	1 069,0	23	
Charente-Maritime	Pertuis Breton		7	317,1	20
	Île de Ré		92	3 315,4	28
	Pertuis d'Antioche		32	2 843,4	57
	Marennes-Oléron		452	31 973,8	20
	Zones non définies		40	3 561,3	21
Arcachon Aquitaine	Pointe du Médoc		8	126,6	9
	Bassin d'Arcachon + Lac d'Hossegor		208	5 221,5	31
	Zones non définies		6	120,9	33
Méditerranée	Leucate + Gruissan		13	283,9	36
	Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers		320	6 131,2	36
	Anse de Carteau		20	192,3	25
	Baie du Lazaret + Corse		8	82,5	23
	Zones non définies		35	1 397,8	30
Huîtres - en prégrossissement ou demi-élevage					
Normandie Mer du Nord	Nord Pas de Calais		s	s	s
	Asnelles-Meuvoines		10	927,3	43
	Baie des Veys : Utah-beach		6	1 666,4	30
	Grandcamp-Isigny		7	65,6	24
	Côte Est		8	217,9	11
	Portbail-Pirou		7	134,4	26
	Gouville-Agon		22	475,0	40
	Zones non définies		8	485,4	22
Bretagne Nord	Baie de Saint-Brieuc + Fresnaye-Arguenon + Baie de Cancale et du mont Saint Michel		13	79,0	10
	Tréguier Jaudy		6	25,9	28
	Morlaix - Penze		8	127,7	24
	Rade de Brest + Pays des Abers		9	1 438,9	21
	Zones non définies		4	28,3	36

Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors éclosion/nurserie (suite)

Zone de production		Nombre d'entreprises	Volume	Perte estimée
			tonne	%
Huîtres - en prégrossissement ou demi-élevage				
Bretagne Sud	Finistère Sud + Ria d'Etel	s	s	s
	Baie de Plouharnel	14	s	46
	Golfe du Morbihan + rivières d'Auray, de Pénef, de Crach et de Saint Philibert + Traict de Pen Bé	17	74,3	23
	Baie de Quiberon	6	16,0	9
	Zones non définies	68	569,5	21
Pays de la Loire	Secteur de la Plaine-sur-mer	s	s	s
	Baie de Bourgneuf	22	48,6	28
Charente-Maritime	Pertuis d'Antioche + Pertuis Breton + zones non définies	s	s	s
	Île de Ré	3	s	30
	Marennes-Oléron	21	163,0	43
Arcachon Aquitaine	Pointe du Médoc	3	7,6	11
	Bassin d'Arcachon	22	48,6	28
	Zones non définies	s	s	s
Méditerranée	Leucate	3	s	30
	Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers	21	163,0	43
	Zones non définies	3	7,6	11
Moules - adulte - ventes aux consommateurs et aux professionnels				
Normandie Mer du Nord	Asnelles-Meuvoines + Nord Pas de Calais	10	913,1	18
	Baie de Somme	12	948,4	24
	Baie des Veys : Utah-beach + Grandcamp-Isigny	13	698,5	27
	Portbail-Pirou	11	1 632,5	24
	Gouville-Agon	41	5 325,1	22
	Sud-Sienne	23	3 702,7	18
	Zones non définies	12	2 029,6	22
Bretagne Nord	Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel	44	9 044,2	6
	Fresnaye-Arguenon	16	2 234,1	27
	Baie de Saint-brieuc	22	5 400,2	5
	Pays des abers	4	59,0	25
	Rade de Brest	7	315,8	58
	Zones non définies	15	7 493,3	9
Bretagne Sud	Finistère Sud	10	249,0	9
	Baie de Plouharnel + Rivières de Crach et de Saint Philibert + Ria d'Etel	6	25,7	11
	Golfe du Morbihan et rivière d'Auray + Baie de Quiberon	15	72,6	19
	Pénestin + Traict de Pen Bé	57	4 155,5	10
	Baie de Pont-Mahé	12	437,4	25
	Zones non définies	17	2 453,2	9
Pays de la Loire	Secteur de la Plaine sur mer + Baie de Bourgneuf	22	1 180,0	30
	Île de Noirmoutier	12	304,4	53
	Estuaire du Lay + Estuaire du Payre	10	966,6	45
	Zones non définies	20	1 659,0	64
Charente-Maritime	Pertuis Breton	33	7 184,9	32
	Île de Ré	3	91,6	0
	Pertuis d'Antioche	27	1 585,5	4
	Marennes-Oléron	40	2 575,1	11
	Zones non définies	9	329,5	31
Méditerranée	Leucate + Gruissan + Fleury Vendres	s	s	s
	Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers	167	4 062,5	15
	Anse de Carteau + Baie du Lazaret + Corse	27	2 232,9	23
	Zones non définies	28	s	12
Moules - en prégrossissement ou demi-élevage				
Normandie Mer du Nord	Nord Pas de Calais	s	s	s
	Baie des Veys : Utah-beach	s	s	s
	Sud-Sienne	s	s	s
	Zones non définies	s	s	s
Bretagne Nord	Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel	s	s	s
Bretagne Sud	Pénestin	12	428,3	22

CONCHYLICULTURE EN 2019

Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors éclosion/nurserie (suite)

		Zone de production	Nombre d'entreprises	Volume	Perte estimée
				tonne	%
Huîtres - en prégrossissement ou demi-élevage					
Bretagne Sud		Finistère Sud + Ria d'Etel	s	s	s
		Baie de Plouharnel	14	s	46
		Golfe du Morbihan + rivières d'Auray, de Pénef, de Crach et de Saint Philibert + Traict de Pen Bé	17	74,3	23
		Baie de Quiberon	6	16,0	9
		Zones non définies	68	569,5	21
Pays de la Loire		Secteur de la Plaine-sur-mer	s	s	s
		Baie de Bourgneuf	22	48,6	28
Charente-Maritime		Pertuis d'Antioche + Pertuis Breton + zones non définies	s	s	s
		Île de Ré	3	s	30
		Marennes-Oléron	21	163,0	43
Arcachon Aquitaine		Pointe du Médoc	3	7,6	11
		Bassin d'Arcachon	22	48,6	28
		Zones non définies	s	s	s
Méditerranée		Leucate	3	s	30
		Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers	21	163,0	43
		Zones non définies	3	7,6	11
Moules - adulte - ventes aux consommateurs et aux professionnels					
Normandie Mer du Nord		Asnelles-Meuvinnes + Nord Pas de Calais	10	913,1	18
		Baie de Somme	12	948,4	24
		Baie des Veys : Utah-beach + Grandcamp-Isigny	13	698,5	27
		Portbail-Pirou	11	1 632,5	24
		Gouville-Agon	41	5 325,1	22
		Sud-Sienne	23	3 702,7	18
Bretagne Nord		Zones non définies	12	2 029,6	22
		Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel	44	9 044,2	6
		Fresnaye-Arguenon	16	2 234,1	27
		Baie de Saint-brieuc	22	5 400,2	5
		Pays des abers	4	59,0	25
		Rade de Brest	7	315,8	58
Bretagne Sud		Zones non définies	15	7 493,3	9
		Finistère Sud	10	249,0	9
		Baie de Plouharnel + Rivières de Crach et de Saint Philibert + Ria d'Etel	6	25,7	11
		Golfe du Morbihan et rivière d'Auray + Baie de Quiberon	15	72,6	19
		Pénef + Traict de Pen Bé	57	4 155,5	10
		Baie de Pont-Mahé	12	437,4	25
Pays de la Loire		Zones non définies	17	2 453,2	9
		Secteur de la Plaine sur mer + Baie de Bourgneuf	22	1 180,0	30
		Île de Noirmoutier	12	304,4	53
		Estuaire du Lay + Estuaire du Payre	10	966,6	45
Charente-Maritime		Zones non définies	20	1 659,0	64
		Pertuis Breton	33	7 184,9	32
		Île de Ré	3	91,6	0
		Pertuis d'Antioche	27	1 585,5	4
		Marennes-Oléron	40	2 575,1	11
	Zones non définies	9	329,5	31	

Vente de coquillages selon la localisation de la production, hors éclosion/nurserie (suite)

	Zone de production	Nombre d'entreprises	Volume	Perte estimée
			tonne	%
Pays de la Loire	Île de Noirmoutier + Estuaire du Lay	9	643,7	25
Charente-Maritime	Pertuis Breton	s	s	s
	Pertuis d'Antioche	3	359,5	0
	Marennes-Oléron	s	s	s
Méditerranée	Anse de Carteau + lagune de Thau et façade de Sète-Marsillan et des Aresquiers	8	73,2	24
Palourde, coque, ormeau et autres coquillages - adulte - ventes aux consommateurs et aux professionnels				
Normandie Mer du Nord	Zones non définies	3	26,7	21
	Baie de Somme	3	21,3	10
	Leucate + zones non définies	8	2,9	9
Arcachon Aquitaine	Pointe du Médoc	s	s	s
	Baie de Cancale et du Mont Saint-Michel	6	156,3	56
Bretagne Sud	Baie de Quiberon	4	6,0	0
	Golfe du Morbihan et rivière d'Auray	48	56,6	15
	Zones non définies	12	38,2	11
	Rivière de Pénef	s	s	s
	Finistère Sud	17	89,3	22
	Baie de Plouharnel	s	s	s
	Ria d'Etel	8	17,1	7
	Rivières de Crach et de Saint-Philibert	4	8,1	46
Normandie Mer du Nord	Morlaix-Penze + Tréguier-Jaudy + Paimpol-Trieux + Baie de Saint-Brieuc + Fresnaye-Arguenon + Rade de Brest + Pays des abers + zones non définies	11	94,0	32
	Sud-Sienne	s	s	s
Charente-Maritime	Baie de Bourgneuf	17	20,5	7
	Zones non définies	s	s	s
Arcachon Aquitaine	Île de Noirmoutier + zones non définies	24	2 469,2	5
	Bassin d'Arcachon	s	s	s
Méditerranée	Zones non définies	s	s	s
	Baie du Lazare	s	s	s
	Lagune de Thau et façades maritimes de Sète Marseillan et des Aresquiers	10	4,6	39
	Gruissan	s	s	s
	Traict du Croisic	9	1 232,3	5
	Anse de Carteau	s	s	s

Dans le questionnaire les entreprises répartissent leurs ventes selon la zone d'élevage et le stade de vente.

Toutes les ventes de l'entreprise sont réparties que ce soient des ventes à la consommation ou des ventes entre professionnels.

Les ventes entre professionnels étant comptabilisées, un même coquillage pourra être compté plusieurs fois : une fois par l'entreprise réalisant une vente vers un autre conchyliculteur, une fois par ce dernier en vente à la consommation.

Ex : un producteur déclare des 16 tonnes d'huîtres creuses entre professionnels et 64 tonnes à la consommation. Il répartit sa production selon les zones d'élevage : en grossissement/finition il a produit 60 % à « Morlaix - Penze » et 40 % dans le « Golfe du Morbihan ». Dans le tableau l'ensemble de ses ventes sont comptées soit $64 + 16 = 80$ tonnes. Ses ventes sont réparties en $60\% \times 80 = 48$ tonnes sont « sorties » de « Morlaix - Penze » et $60\% \times 80 = 32$ tonnes sont « sorties » de « Golfe du Morbihan ».

Lecture : 7 entreprises ont vendu 528,8 tonnes d'huîtres à d'autres professionnels ou à la consommation issues de leur production en Côte d'Albâtre, avec 7 % de pertes estimées.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

PISCICULTURE EN 2019

Ventes des piscicultures en 2019 par espèce, pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche

Espèce	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire		
	nombre d'entreprises	tonne	millier d'€	€ / kg		
Salmonidés chair	314	35 516	132 960	3,7		
Truite arc-en-ciel	312	34 533	125 278	3,6		
Truite fario	161	557	4 332	7,8		
Autres salmonidés (saumon de fontaine, hybride, ombre, omble chevalier...)	78	427	3 350	7,9		
Truite - œufs pour la consommation	54	111	2 328	21,1		
Autres poissons d'eau douce hors étang, dont esturgeons et perches	11	391	1 726	4,4		
Esturgeons - caviar	8	44	24 906	572,3		
Poissons d'étangs	179	3 270	14 309	nd		
Carpe (<i>Cyprinus carpio</i>)	135	1 384	nd	nd		
Gardon - rotengle	144	946				
Tanche	114	285				
Brochet	105	264				
Sandre	84	86				
Perche	81	61				
Carpe amour	28	48				
Black-bass	55	44				
Carpe koï	32	31				
Autres poissons d'étang	48	115				
Poissons élevés en mer	29	5 707			51 020	8,9
Bar (loup)	19	2 202			18 665	8,5
Daurade royale	13	2 027	16 520	8,2		
Maigre	6	394	3 211	8,1		
Truite élevée en mer	7	146	896	6,2		
Autres poissons élevés en mer (saumon de l'Atlantique, sole, turbot...)	6	938	11 728	12,5		
Ensemble	524	45 038	227 248	5,0		

Note : ventes pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche. Une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Les entreprises piscicoles qui ne réalisent pas de ventes finales ne sont pas comptées ici (les écloséries, nurseries, les éleveurs qui vendent uniquement à d'autres piscicultures pour grossissement...).

Lecture : 312 entreprises ont élevé et vendu des truites arc-en-ciel de taille marchande à des consommateurs, pour un volume de 34 533 tonnes et un montant de 125 278 000 euros.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Production en pisciculture en 2019, par région du siège de l'entreprise et par espèce, hors éclosion / nurserie

Espèce	Région	Destination	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire
			nombre d'entreprises	tonne	millier d'€	€/kg
Poissons d'eau douce						
Salmonidés	Auvergne-Rhône-Alpes	Consommateur	44	3 478	20 449	5,9
		Entre pisciculteurs	6	258	1 312	5,1
	Bourgogne-Franche-Comté	Consommateur	23	489	3 529	7,2
		Entre pisciculteurs	7	36	306	8,4
	Bretagne	Consommateur	26	6 464	23 145	3,6
		Entre pisciculteurs	9	127	432	3,4
	Centre-Val de Loire	Consommateur	11	37	242	6,5
	Grand Est	Consommateur	27	971	4 785	4,9
		Entre pisciculteurs	3	67	269	4,0
	Hauts-de-France	Consommateur	25	8 761	27 315	3,1
		Entre pisciculteurs	6	168	699	4,2
	Île-de-France	Consommateur	3	82	553	6,7
		Entre pisciculteurs	2	s	s	s
	Normandie	Consommateur	28	1 815	7 836	4,3
		Entre pisciculteurs	5	41	156	3,8
	Nouvelle-Aquitaine	Consommateur	67	10 182	34 042	3,3
		Entre pisciculteurs	16	1 423	4 448	3,1
	Occitanie	Consommateur	40	2 944	8 960	3,0
		Entre pisciculteurs	10	81	197	2,4
	Pays de la Loire	Consommateur	8	48	261	5,4
Entre pisciculteurs		4	1	4	6,7	
Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse	Consommateur	12	246	1 843	7,5	
Poissons d'étang	Auvergne-Rhône-Alpes	Consommateur	40	735	2 360	3,2
	Bourgogne-Franche-Comté	Consommateur	17	217	1 132	5,2
	Centre-Val de Loire	Consommateur	29	698	3 122	4,5
	Grand Est	Consommateur	37	940	3 790	4,0
	Hauts-de-France + Bretagne + Normandie	Consommateur	8	31	91	3,0
	Nouvelle-Aquitaine	Consommateur	33	405	2 181	5,4
	Occitanie + Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse	Consommateur	14	127	727	5,7
Autres poissons d'eau douce hors étang, dont esturgeons et perches	Grand Est + Normandie + Auvergne-Rhône-Alpes	Consommateur	3	107	883	8,3
	Nouvelle-Aquitaine + Centre-Val de Loire + Pays de la Loire	Consommateur	8	284	843	3,0
	Nouvelle-Aquitaine + Occitanie + Provence-Alpes-Côte d'Azur + Pays de la Loire	Entre pisciculteurs	4	242	2 130	8,8
Poissons élevés en mer						
Tous poissons élevés en mer	Bretagne + Normandie	Consommateur	8	445	4 127	9,3
	Corse	Consommateur	6	1 072	8 861	8,3
	Hauts-de-France + Provence-Alpes-Côte d'Azur + Occitanie	Consommateur	10	3 554	29 542	8,3
	Nouvelle-Aquitaine + Pays de la Loire	Consommateur	5	636	8 490	13,3
Œufs de poissons pour la consommation						
Caviar d'esturgeons	Nouvelle-Aquitaine + Centre-Val de Loire	Consommateur	8	44	24 906	572,3
Œufs de truite	Auvergne-Rhône-Alpes	Consommateur	7	3	67	24,9
	Bourgogne-Franche-Comté	Consommateur	5	0	28	69,6
	Bretagne	Consommateur	9	29	614	20,9
	Hauts-de-France + Normandie + Grand Est	Consommateur	9	5	96	19,1
	Occitanie + Nouvelle-Aquitaine + Provence-Alpes-Côte d'Azur	Consommateur	24	73	1 521	20,9

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Toute la production d'une entreprise est localisée à la région de son siège, même si une partie de la production est réalisée dans un site localisé dans une autre région.

Les ventes pour la consommation sont les premières ventes pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche. Les ventes entre professionnels sont des ventes à une autre pisciculture française qui réalisera une partie de l'élevage du poisson. Le prix unitaire des poissons d'étang n'est pas disponible. Le volume et la valeur correspondent à l'ensemble des ventes de nombreuses espèces différentes, à des stades d'élevage différents pour des destinataires différents. Les prix de vente sont très différents d'une vente à l'autre, aussi il n'est pas pertinente de calculer un prix unitaire moyen.

Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, 44 entreprises ont élevé et vendu des truites arc-en-ciel de taille marchande à des consommateurs, pour un volume de 3 478 tonnes et un montant de 20 449 000 euros 6 entreprises ont élevé et vendu 258 tonnes de truite arc-en-ciel à d'autres pisciculteurs français.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

PISCICULTURE EN 2019

Production des écloseries / nurseries en pisciculture en 2019, par espèce

Espèce	Stade d'élevage	Entreprises productrices	Quantité vendue	Valeur	Prix unitaire
		nombre d'entreprises	million	millier d'€	€ / mille
Salmonidés	Juveniles	66	21,6	4 091	189,2
	Œufs pour la reproduction	32	175,7	2 887	16,4
Poissons d'eau douce hors salmonidés	Alevins	15	4,0	252	63,2
	Vésicules resorbées	14	27,3	313	11,5
	Juveniles	4	0,3	239	700,9
Poissons élevés en mer	Larves, alevins et prégrossis	4	325,2	26 558	nd

Note : une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Le prix unitaire des poissons élevés en mer n'est pas disponible. Le volume et la valeur rassemblent des stades d'élevage différents. Les prix de vente sont très différents selon le stade d'élevage, aussi il n'est pas pertinente de calculer un prix unitaire moyen.

Lecture : 66 entreprises ont produit 21.6 millions de salmonidés juveniles, 32 ont produit 175.7 millions d'œufs pour la reproduction.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Chiffre d'affaires de la pisciculture par région (toutes espèces et toutes destinations)

Région	Entreprises productrices	Valeur
	nombre d'entreprises	millier d'€
Auvergne-Rhône-Alpes	82	24 992
Bourgogne-Franche-Comté	42	5 101
Bretagne	34	25 932
Centre-Val de Loire	40	5 377
Corse	7	9 029
Grand Est	69	10 679
Hauts-de-France	30	52 176
Île-de-France	3	724
Normandie	32	12 157
Nouvelle-Aquitaine	108	76 978
Occitanie	59	14 708
Pays de la Loire	21	3 104
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18	11 804

Note : le chiffre d'affaires correspond à toutes les ventes des piscicultures, en vente finale et en vente entre professionnels, à tout stade d'élevage y compris les ventes des écloseries.

Toutes les ventes sont localisées dans la région du siège de l'entreprise, même si l'entreprise réalise des ventes dans des établissements localisés dans différentes régions.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Événements exceptionnels en pisciculture en 2019

Type d'évènement exceptionnel	Elevage de salmonidés	Elevage d'esturgeons et autres poissons d'eau douce hors étangs	Pisciculture en étangs	Pisciculture marine
Pas d'évènement exceptionnel	263	11	104	25
Climat : sécheresse, inondation, tempêtes, température de l'eau	32	1	65	
Lancement ou redéploiement de l'activité	12		4	
Pollution	5			
Problème d'élevage dont sinistre, vol, prédation...	13		8	3
Ensemble	325	12	181	28

Note : les entreprises qui ont une activité piscicole en 2019 sont réparties selon leur activité principale. L'activité piscicole principale d'une entreprise est celle qui a généré le chiffre d'affaires le plus élevé en 2019.

Lecture : 263 salmonicultures ont déclaré ne pas avoir eu d'évènements exceptionnels en 2019, 32 un évènement lié au climat, 12 au lancement ou redéploiement d'une activité, 5 une pollution, 13 un problème d'élevage.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Volumes vendus en pisciculture hors étang en 2019, par destination

Espèce	Destination	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire
		nombre d'entreprises	tonne	millier d'€	€/kg
Truite arc-en-ciel	Consommation humaine	277	24 719,2	90 433,9	3,7
	Export	39	6 133,4	16 908,2	2,8
	Repeuplement et parcours de pêche	211	3 680,3	17 935,5	4,9
	Ventes à un autre pisciculteur français	58	2 079,6	7 180,9	3,5
Truite fario	Consommation humaine	88	215,3	1 924,8	8,9
	Export	6	23,1	117,7	5,1
	Repeuplement et parcours de pêche	125	318,7	2 289,6	7,2
	Ventes à un autre pisciculteur français	25	104,2	601,7	5,8
Autres salmonidés (saumon de fontaine, hybride, ombre, omble chevalier...)	Consommation humaine	51	273,1	2 653,5	9,7
	Export	8	121,1	460,6	3,8
	Repeuplement et parcours de pêche	39	32,4	235,9	7,3
	Ventes à un autre pisciculteur français	11	35,5	210,4	5,9
Autres poissons d'eau douce hors étang, dont esturgeons et perches	Consommation humaine	10	319,6	1 387,4	4,3
	Export	3	56,3	183,2	3,3
	Repeuplement et parcours de pêche	3	15,0	155,4	10,3
	Ventes à un autre pisciculteur français	4	241,8	2 129,6	8,8
Poissons élevés en mer	Consommation humaine	29	4 866,0	42 939,7	8,8
	Export	3	840,9	8 080,2	9,6

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Pisciculture - Part de la production en bio

en tonnes

Espèce	Entreprises produisant en Agriculture Biologique	Volume en AB	Volume hors AB
Salmonidés (chair)	34	1 925,6	33 590,9
Poissons d'étang	28	253,8	3 015,8
Autres poissons d'eau douce hors étangs, dont esturgeons et perches (chair)	0	0,0	390,9
Bar (loup)	3	141,2	2 060,9
Autres poissons élevés en mer, dont maigre, daurade royale...	4	116,8	3 388,0
Salmonidés (œufs pour la consommation)	9	9,8	100,7
Esturgeons (caviar)	0	0,0	43,5

Lecture : 34 entreprises ont vendu 1 926 tonnes de salmonidés (chair) en Agriculture Biologique.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Volumes vendus de truite arc-en-ciel par destination et calibre

en %

Destination	Calibre	Entreprises productrices	Part des ventes selon calibre
Consommation humaine	Portion (- de 500 g)	241	23,2
	Petit filet (500 à 1 kg)	96	9,4
	Grande (1 à 2 kg)	153	24,5
	Très grande (+ de 2 kg)	103	42,9
Repeuplement et parcours de pêche	Portion (- de 500 g)	201	80,3
	Petit filet (500 à 1 kg)	70	7,6
	Grande (1 à 2 kg)	92	8,6
	Très grande (+ de 2 kg)	33	3,5
Export	Portion (- de 500 g)	27	81,6
	Petit filet (500 à 1 kg)	17	13,8
	Grande (1 à 2 kg)	10	2,7
	Très grande (+ de 2 kg)	8	1,9
Ventes à un autre pisciculteur français	Portion (- de 500 g)	47	70,9
	Petit filet (500 à 1 kg)	18	18,7
	Grande (1 à 2 kg)	16	6,1
	Très grande (+ de 2 kg)	12	4,3

Lecture : 241 entreprises ont vendu des truites arc-en-ciel en portion (- 500g) pour la consommation humaine. Les ventes en portion représentent 23.2% des ventes pour la consommation humaine.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

CULTURE D'ALGUES ET DE CYANOBACTERIES EN 2019

Production en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2019, hors production de semence

Espèce	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
	nombre d'entreprises	tonne poids vif	millier d'€	€/kg	%
Macro-algues	10	150,7	524	3,5	
Undaria pinnatifida	6	104,9	403	3,8	15
Autre macro-algue	6	45,7	121	2,6	17
Micro-algues	8	24,4	1 003	41,1	
Chlorella	4	4,8	27	5,7	0
Tetraselmis	3	1,5	33	22,5	0
Autre micro-algue	5	18,2	943	51,8	1
Spiruline	161	200,6	6 904	34,4	6
Ensemble	177	375,7	8 431	22,4	

Note : vente finale des produits finis pour toutes les destinations (alimentation humaine et animale, cosmétique, pharmacie et autres). Les volumes sont exprimés en poids vif : pour la spiruline le poids sec peut être estimé en divisant par 4 le poids vif, pour les micro-algues par 5. Une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Lecture : 6 entreprises ont cultivé et vendu 104.9 tonnes d'Undaria pinnatifida en 2019, pour des ventes finales s'élevant à 403 000 euros.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

Production en culture d'algues et de cyanobactéries, en 2019, par région, hors production de semence

Espèce	Région	Entreprises productrices	Volume	Valeur	Prix unitaire	Pertes estimées
		nombre d'entreprises	tonne poids vif	millier d'€	€/kg	%
Macro-algue	Bretagne + Nouvelle-Aquitaine	10	150,7	524	3,5	15,3
Micro-algue	Occitanie + Auvergne-Rhône-Alpes + Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	16,4	811	49,3	0,0
	Normandie + Bretagne + Pays de la Loire	4	8,0	192	24,1	3,0
Spiruline	Provence-Alpes-Côte d'Azur + Corse	45	58,7	1 853	31,6	3,8
	Var	19	24,2	734	30,4	4,7
	Bouches-du-Rhône	9	20,2	637	31,4	0,3
	Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes	6	4,9	167	34,2	14,7
	Vaucluse	4	4,9	146	29,9	5,2
	Alpes-Maritimes et Corse	7	4,5	170	37,6	1,1
	Occitanie	38	34,4	1 233	35,9	4,9
	Gard et Hérault	13	20,3	738	36,3	6,2
	Aude et Pyrénées-Orientales	10	4,8	219	45,4	7,0
	Tarn-et-Garonne	3	3,8	94	24,4	0,0
	Lot, Aveyron et Tarn	7	3,2	110	34,1	1,9
	Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne et Ariège	5	2,2	73	33,6	1,2
	Auvergne-Rhône-Alpes	21	29,7	1 030	34,6	5,0
	Drôme et Ardèche	10	14,7	525	35,8	4,6
	Puy-de-Dôme, Rhône, Loire et Isère	7	8,8	290	33,0	4,1
	Savoie, Haute-Savoie et Ain	4	6,3	215	34,3	6,8
	Pays de la Loire + Centre-Val de Loire	15	23,5	879	37,3	6,9
	Nouvelle-Aquitaine	22	20,5	678	33,1	7,1
	Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne	8	6,9	244	35,5	13,9
	Gironde	4	6,8	190	27,9	2,1
	Pyrénées-Atlantiques et Landes	5	4,0	140	35,0	5,0
	Lot-et-Garonne, Dordogne et Corrèze	5	2,8	104	37,5	5,7
	Bretagne	7	16,6	375	22,6	14,9
	Grand Est + Bourgogne-Franche-Comté	4	7,1	333	47,1	7,6
	Normandie	5	6,4	364	56,8	13,6
	Hauts-de-France	4	3,7	159	42,6	9,0

Note : vente finale des produits finis pour toutes les destinations (alimentation humaine et animale, cosmétique, pharmacie et autres).. Les volumes sont exprimés en poids vif : pour la spiruline le poids sec peut être estimé en divisant par 4 le poids vif. Une entreprise qui produit plusieurs espèces sera comptée plusieurs fois.

Lecture : 45 entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont cultivé et vendu 58.7 tonnes de spiruline (poids vif), pour des ventes finales s'élevant à 1 853 000 euro

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

CULTURE D'ALGUES ET DE CYANOBACTERIES EN 2019

Événements exceptionnels dans la culture d'algues et de cyanobactéries en 2019

en nombre d'entreprises

Type d'évènement exceptionnel	Macro-algue	Micro-algue	Spiruline	Multiples	Pertes estimées
Pas d'évènement exceptionnel	7	3	97		
Climat	1	1	21	1	15
Lancement ou redéploiement de l'activité	1		13		17
Problème technique de culture			5		
Problème de commercialisation			1		0
Problème personnel			1		0
Pas de réponse	1	2	21	1	1
Ensemble	10	6	159	2	6

Note : les entreprises produisant des algues/cyanobactéries ont été réparties selon les types de produits cultivés. Si l'entreprise produit plusieurs types d'algues, elle est placée dans la catégorie 'Multiples'. Sont représentées toutes les entreprises ayant cultivé des algues/cyanobactéries, même celles qui n'ont pas réalisé de vente.

Lecture : parmi les entreprises cultivant des macro-algues, 7 n'ont pas d'évènement exceptionnel en 2019, 1 a eu un évènement lié au climat, 1 a lancé ou redéployé son activité et 1 n'a pas répondu.

Source : Agreste - Enquête aquaculture 2019

3 QUESTIONNAIRES

Les questionnaires sont disponibles sur le site Agreste, onglet sources définitions, méthode.



POUR EN SAVOIR PLUS

Recensement de la conchyliculture 2012

Chiffres et Données - Série Agriculture n° 226
janvier 2015

Enquête Aquaculture 2016-2017

Chiffres et Données - Série Agriculture n° 2019-9
juillet 2019

Enquête Aquaculture 2018

Recensement Pisciculture, culture d'algues et
de cyanobactéries 2018

Chiffres et Données - Série Agriculture n° 2020-3
mai 2020

Recensement de la conchyliculture 2012

« 160 000 tonnes de coquillages commercialisés »

Primeur n° 316
juillet 2014

Site Internet du SSP: www.agreste.agriculture.gouv.fr

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication: Corinne Prost
Composition: SSP
Dépôt légal: À parution
ISSN: 2259-5104
© Agreste 2021

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR

ALIMENTATION.GOUV.FR

